

Procès-verbal – Conseil municipal

05 juin 2026

Ouverture de la séance et présentation

- Présentation de la nouvelle directrice générale des services (DGS), **Andrée Zaïdi**, qui a rejoint l'équipe administrative lundi matin. Elle arrive d'un EPCI chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour 140 000 habitants.
- L'appel des conseillers municipaux est effectué. Sont présents : **Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU et Benoît COUPECHOUX.**

Olivier MACARD et Scarla DEBARD sont représentés.

Le quorum de **12 conseillers** est atteint.

Ordre du jour :

ELECTION – Sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

IMPOTS – Renouvellement des commissions communales des impôts directs : désignation des personnes appelées à siéger.

ASSAINISSEMENT – Réalisation d'une analyse des risques et défaillance sur le système d'assainissement (collecte et traitement).

ENVIRONNEMENT – Agence de l'eau : respect de la charte qualité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Aménagement itinéraire entre le gymnase et la piscine via l'ancienne voie ferrée du Tacot.

FINANCES :

- Budget principal : transfert de crédits.
- Budget annexe assainissement : transfert de crédits
- Budget annexe camping : transfert de crédits.

Questions diverses.

La séance a débuté à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Anne Jamais est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal du **27 avril 2026** est mis au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

Élections sénatoriales – Désignation des délégués et suppléants

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pouvoir.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (art. R. 142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants ;

Les candidats peuvent se présenter soit une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe.

Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre de délégués à élire soit : 7

Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus



un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Le conseil se réunit exceptionnellement un vendredi afin de procéder au vote pour les élections sénatoriales, les documents devant être transmis rapidement à la préfecture.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des conseillers les plus âgés (**M. Robert TOUZEAU, Gérard GALLET**) et des plus jeunes (**Baptiste COUDRAY, Lucas PINNETERRE**).

Il est rappelé que la commune de TOUCY doit élire **7 délégués** et **4 suppléants**.

Deux listes conformes sont déposées : Liste 1 : « **Action & Renouveau pour TOUCY** » et liste 2 : « **TOUCY avec vous** »

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents et représentés : 23

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

LISTE 1 : 18 suffrages



LISTE 2 : 5 suffrages

Après scrutin à l'appel nominal des conseillers, les résultats sont annoncés :

Liste 1 « Action & Renouveau pour TOUCY » (18 voix)

Élus délégués titulaires : **Olivier XIBERRAS, Anne Brunet , Aurélien Brain, Nathalie Planche, Olivier Macard, Coralie Delmotte**

Suppléants : **Robert Touzeau, Véronique Pinneterre, Lucas Pinneterre**

LISTE 2 « TOUCY avec vous » (5 voix)

Élue déléguée titulaire : **Sonia CARREAU**

Élu suppléant : **Gérard PIESYK**

La collecte des informations personnelles (dates et lieux de naissance, adresses) ainsi que des signatures des élus est effectuée pour transmission à la préfecture.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs: désignation des personnes appelées à siéger

Vu les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoient qu'une commission est créée dans chaque commune, dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal.

Elle est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Les commissaires sont au nombre de 8 dans les communes de plus de 2 000 habitants, 6 dans les communes de moins de 2 000 habitants ; leurs suppléants sont en nombre égal.

Le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira les commissaires.

Les conditions générales pour être désigné commissaire sont les suivantes :

Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,

Être âgé de 25 ans au moins,

Jouir de ses droits civils,

Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,

Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ARRÊTE comme suit la liste des contribuables proposés aux choix de Monsieur le Directeur des services fiscaux de l'Yonne pour la formation de la commission communale des impôts directs :

Sonia Carreau prend la parole pour dire que dans les 8 premiers titulaires, il y a un couple et demande si c'est normal.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de titulaires et que c'est le Directeur des services fiscaux qui choisira les membres de la Commission

M. TOUZEAU Robert

Mme ESTEVES Vanessa

Mme BRUNET Anne

M. DEMERSSEMAN Gilles

M. BRAIN Aurélien

M. KOTOVTCHIKHINE Michel

Mme PLANCHE Nathalie

M. MULOT Jean-Jacques

M. MACARD Olivier

Mme BONNET Françoise

Mme TOUZEAU Florence

M. HUOT Jean-Pierre

M. COUPECHOUX Benoit

Mme COULON Marie-Chantal

M. CARRASCO Franck

M. VIAULT Christian

M. GALLET Gérard

M. MASSOT Cédric

Mme DELMOTTE Coralie

M. MASSOT Daniel

M. COUDRAY Baptiste

M. BERTON Jean-François

Mme DARENNE Delphine

M. DINGS Christian



Mme FAURE Nathalie

Mme CARREAU Sonia

Mme PINNETERRE Véronique

Mme RAVERDEAU Chantal

Mme JAMAIS Anne

M. PIETAK Christophe

M. PINNETERRE Lucas

Mme BLOT Micheline

Cette liste est soumise au vote.

Conclusion : La liste est adoptée à l'unanimité pour être proposée aux services fiscaux.

Assainissement

Monsieur Le Maire rappelle l'obligation européenne depuis 2015 de mettre l'assainissement en conformité avec la législation, mise en oeuvre qui n'a pas été faite pour différentes raisons. C'est pourquoi deux communes de l'Yonne sont sous surveillance de l'Union Européenne, dont Toucy.

Monsieur Piesik précise que si Toucy fait partie des 2 communes c'est parce que Toucy a fait le schéma directeur, ce que toutes les communes n'ont pas fait.

Monsieur le Maire déclare que c'est effectivement ce qu'il allait préciser et qu'il y a maintenant nécessité de voter.

Réalisation d'une analyse des risques et défaillance sur le système d'assainissement (collecte et traitement)

Vu la délibération N° DE_043_2026 du 27 avril 2026 relative à la mise en conformité de l'assainissement.

Considérant que le schéma directeur d'assainissement a abouti en novembre 2024 à l'établissement d'un programme de travaux ;

Considérant que des actions correctives destinées au rétablissement de la conformité du système d'assainissement de Toucy doivent être mises en oeuvre rapidement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation d'une analyse des risques et défaillance sur le système d'assainissement (collecte et traitement) par SUEZ pour un montant de 10 992.82 € HT.

Analyse des risques et défaillances : Face aux impératifs européens non respectés depuis 2015, une analyse des risques et défaillances du système de collecte et de traitement est proposée afin d'éviter des pénalités. Le coût est de **10 992,82 € HT**. **Conclusion :** La réalisation de l'analyse est acceptée à l'unanimité.



Adhésion à la charte qualité de l'ASTEE : Pour garantir la pérennité des investissements et accéder aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il est proposé que les travaux du schéma directeur 2021-2025 respectent la charte qualité de l'ASTEE.

Vote : adopté à l'unanimité.

Aménagement d'un itinéraire entre le gymnase et la piscine

Un projet d'aménagement d'un chemin piéton et d'une voie cyclable est présenté pour relier le gymnase à la nouvelle piscine via le chemin du Tacot.

Des demandes de subvention sont en cours.

Vote : adopté à l'unanimité, et le maire est autorisé à solliciter les subventions et à lancer le projet.

Agence de l'eau : respect de la charte qualité

Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2024-2025 sur la commune. A l'issue de ce diagnostic, une programmation de travaux a été établie. Ces travaux ont pour objectifs :

- d'amélioration de la qualité et la performance du réseau
- de fiabiliser la collecte et le traitement des eaux usées
- de réduire les déversements par temps sec des différents déversoirs d'orage et ainsi réduire l'impact sur le milieu naturel
- d'optimiser les coûts de fonctionnement du service.

Considérant l'importance des travaux d'assainissement et la volonté d'améliorer les étapes qui jalonnent la réalisation de tels travaux (processus décisionnel - conception - consultation - exécution - réception des ouvrages),

Considérant que la commune peut bénéficier d'aide financière notamment de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux structurants réalisés selon le respect de la Charte Qualité.

Considérant les grands axes de cette Charte Qualité, à savoir :

- réaliser des études préalables en amont du projet ;
- attribuer les marchés « au mieux disant » ;
- prévoir une période de préparation de chantier ;
- faire réaliser des contrôles préalables à la réception.

Monsieur le Maire précise l'intérêt de réaliser les travaux sous « Charte Qualité des réseaux d'assainissement » de l'ASTEE (association scientifique et technique pour l'eau et l'assainissement) permettant ainsi de garantir la pérennité et la fiabilité des investissements.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** :

APPROUVE la réalisation des études et des travaux de réhabilitation du système d'assainissement dans le respect de la charte qualité de l'ASTEE.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission et à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ajustements budgétaires

Monsieur Franck Carrasco déclare que des corrections sont nécessaires pour équilibrer les budgets.

Budget annexe assainissement : transfert de crédits

Les chapitres d'ordre du budget annexe assainissement n'étant pas équilibrés, le transfert de crédits suivant doit être réalisé :

Section de fonctionnement :

Dépenses

042 - Opération d'ordre de transfert entre sections

6811 Dotation aux amortissements : + 15 000 €

61523 Voies et réseaux : - 15 000 €

Budget annexe camping : affectation de crédits

Les chapitres d'ordre du budget annexe camping n'étant pas équilibrés, l'affectation de crédits suivant doit être réalisé :

Section d'investissement :

Recettes

040 - Opération d'ordre de transfert entre sections

281352 Amortissements : + 6 €

Dépenses

21318 Autres bâtiments publics : + 6 €

Vote : Tous les ajustements budgétaires sont adoptés à **l'unanimité**.

Questions diverses

- **Fermeture de la pharmacie** : Le maire annonce la fermeture définitive de la pharmacie « du haut » au **31 juillet 2026**. La justification de cette fermeture apportée par les gérants est la vétusté du bâtiment. Les dossiers patients seront transférés. Cette

décision est regrettée et considérée comme une conséquence de la financiarisation du secteur.

- **Tournage d'un film à Toucy : le film : « Les enfants de la résistance 2 »** avec **Gérard Jugnot** sera tourné pendant 3 jours après 15 jours de mise en place. Les lieux de tournage incluent la place de la Mairie et le château. Certaines façades seront modifiées et des plans de circulation mis en place. Ces plans de circulation sont disponibles sur PanneauPocket. Une compensation de 5000 € sera versée par la production à la Commune en dédommagement du surcroît de travail des employés municipaux. Une prise de contact est envisagée avec le lycée (section cinéma) pour les inviter à venir voir le tournage.
- Monsieur le Maire évoque la dernière réunion de la CCPF lors de laquelle a eu lieu l'élection des délégués à la commission office de tourisme. Il rappelle qu'historiquement la Commune de Toucy a toujours eu un office du tourisme efficace et rend hommage à Pierre Saget son ancien président. Il lit un courrier envoyé préalablement aux votes, aux conseillers communautaires afin de les sensibiliser à l'absence de trois communes touristiques (dont Toucy et Saint Sauveur) dans la liste proposée par la Communauté de Communes et rappelle notamment la candidature d'Anne Brunet, notre première adjointe et de Mr le Maire de Saint Sauveur.
- Monsieur Thuret dit qu'il a été élu à la commission office de tourisme de la CCPF et qu'il est délégué sécurité CCPF.
- **Gestion de la canicule** : à la demande de Monsieur Coupechoux, les mesures prises par la municipalité lors du récent épisode de chaleur sont détaillées (achat de ventilateurs pour l'école maternelle, horaires adaptés pour les employés, coordination pour le suivi des personnes vulnérables avec du porte-à-porte dans la commune par les conseillers municipaux et par le policier municipal dans les hameaux, kermesse de l'école maternelle reportée...) . Il est noté l'absence de répertoire centralisé des personnes isolées, mais celui-ci est en cours de réalisation. La relance des inscriptions des personnes fragiles sur « Panneau Pocket » est en cours.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : l'utilité d'élaborer un PCS pour anticiper les risques (canicule, inondations, etc.) est reconnue. La municipalité indique que cela est prévu et qu'un groupe de travail impliquant le conseil municipal sera mis en place.
- **Sécurité informatique (risque cyber)** : Présentation de la « Suite Territoriale » par Monsieur Coupechoux et Monsieur Demersseman, solution gratuite de l'État pour les communes de moins de 3 500 habitants, offrant messagerie sécurisée, stockage de données en France et outils de gestion.

Conclusion : Intérêt pour évaluer et adopter la solution, en priorité pour les adresses professionnelles et la messagerie.



- **Ouverture du cimetière** : Aurélien Brain annonce que du **1er juin au 31 octobre**, le cimetière sera ouvert jour et nuit à la demande de personnes qui souhaitent pouvoir se recueillir à l'heure de leur choix. Une surveillance accrue est envisagée via une seule porte d'accès. Monsieur le Maire déclare que les tarifs des concessions ont été comparées avec ceux de communes équivalentes, et que les tarifs de Toucy sont de 50% inférieurs aux autres. Une réflexion sera menée sur ce sujet.
- **Sécurité routière** : Des demandes de renforcement de la présence policière et de contrôles radar sont formulées pour faire respecter les limitations de vitesse en ville et particulièrement au niveau de l'école primaire.

Clôture du conseil municipal : Remerciements du Maire aux élus et aux citoyens.